

Annexe 3

FORMULAIRE AVE SYNAP



L'article 13.2 du règlement intérieur de SYNAP octroie une aide aux vacances de 125€ pour chaque enfant de moins de 16 ans de l'adhérent SYNAP sous condition d'un an d'ancienneté et d'une fois par année.

C'est l'association sous la loi 1901 ANAP qui prend en charge l'AVE de vos enfants où vous êtes automatiquement inscrits depuis votre inscription au syndicat.

Ce formulaire devra être déposé et validé par le bureau national au plus tard :

- Soit en mai pour les vacances d'été.
- Soit en novembre pour les vacances d'hiver.

L'adhérent :

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Mail :
Numéro d'adhérent :	

Combien avez-vous d'enfant de moins de 16 ans qui partent en vacances ?	
Total de l'AVE (125 x n enfants)	
Les vacances sont-elles prévues en été ?	
Les vacances sont-elles prévues en hiver ?	

Merci de joindre un justificatif de facture de départ en vacances (Camping, hôtel, train, avion, colonie de vacances, etc...)

Quelque chose à rajouter ?

CADRE RÉSERVÉ AU BUREAU

Acceptation de l'AVE		Signature et cachet du bureau
Refus de l'AVE		